

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Septième Conférence des Directeurs des pêches
(28 février – 4 mars 2011, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document de travail 3

Original : anglais

Choix des questions à inclure dans des rapports nationaux thématiques

Shelton Harley
Directeur de recherche halieutique (évaluation et modélisation des stocks)
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.spc.int/fame/

Choix des questions à inclure dans des rapports nationaux thématiques

Introduction

1. Le présent document a pour objet d'inviter les Directeurs des pêches à recenser les questions qu'ils souhaiteraient inclure dans les « rapports nationaux thématiques ». Nous proposons également un classement de ces questions potentielles par ordre de priorité. Par ailleurs, compte tenu des points portés à l'attention du Programme pêche hauturière par les pays membres, à l'occasion de différentes réunions, nous suggérons une première série de questions susceptibles d'être traitées dans des rapports nationaux thématiques, mais nous encourageons vivement les membres à formuler des propositions en fonction de leurs intérêts.

2. Des retards dans le financement d'importants projets ne nous ont pas permis, en 2011, de consacrer aux rapports nationaux thématiques les ressources que nous aurions souhaitées. Bien que les rapports nationaux sur la situation des ressources thonières doivent rester notre priorité, nous souhaiterions commencer à travailler sur les rapports nationaux thématiques en 2011 et nous espérons que la Conférence des Directeurs des pêches formulera des recommandations sur les questions à traiter en priorité.

3. Lors de la sixième Conférence des Directeurs des pêches, tenue en 2009, le Programme pêche hauturière a formulé une proposition visant à revoir la manière dont nous prodiguons des conseils à nos membres. Le principal objectif des changements préconisés consistait à accroître la fréquence de publication de documents consultatifs adaptés à chaque pays ainsi que notre capacité de répondre à des demandes ponctuelles. Les rapports nationaux thématiques constituent un élément majeur de cette nouvelle démarche, approuvée par les États et Territoires membres à l'occasion de la Conférence restreinte des Directeurs des pêches tenue à Honiara en mai 2010.

4. CLASSEMENT DES QUESTIONS À INCLURE DANS LES RAPPORTS NATIONAUX THÉMATIQUES – *Il a été convenu, à Honiara, d'inscrire un point à l'ordre du jour de la Conférence annuelle des Directeurs des pêches afin de débattre et de classer par ordre de priorité les questions à traiter dans des rapports nationaux thématiques. Les pays membres seront invités à suggérer à la CPS, avant le début de la Conférence des Directeurs des pêches, les questions à aborder dans ces rapports. La CPS se chargera de centraliser les suggestions avant de les soumettre pour examen aux États et Territoires membres. Les questions devant figurer dans les rapports nationaux thématiques au cours des douze prochains mois seront ensuite débattues et classées par ordre de priorité.*

5. L'objectif déclaré des rapports nationaux thématiques est de permettre au Programme pêche hauturière de répertorier, à l'échelon national, les problèmes de gestion halieutique (dont la solution nécessite un apport scientifique) communs à plusieurs États et Territoires membres, tout en prodiguant, en temps utile, des conseils sur ces questions aux membres concernés. Le Programme pêche hauturière est en mesure de dispenser des conseils sur des questions intéressant un pays donné par le biais d'autres mécanismes (rapports nationaux sur la situation des ressources thonières et conseils ponctuels).

Sélection des questions à traiter dans des rapports nationaux thématiques

6. La procédure proposée pour sélectionner les questions à traiter dans les rapports nationaux thématiques est la suivante :

Première étape – La CPS communique aux Directeurs des pêches, avant leur Conférence, une liste de suggestions de thématiques (en fonction de demandes communes des pays membres et/ou de consultations tenues de ceux-ci tenues au cours des douze derniers mois) afin qu'ils aient la possibilité de se prononcer, et elle invite les pays membres à ajouter d'autres sujets à la liste.

Deuxième étape – La CPS recueille l'ensemble des suggestions et résume, sous forme de tableau, les thèmes potentiels.

Troisième étape – Lors de la Conférence des Directeurs des pêches, les pays choisissent les trois thèmes qu'ils jugent les plus importants.

Quatrième étape – La CPS commence à travailler sur les questions les plus importantes ; le nombre de thèmes retenus dépendra des ressources disponibles et du volume de travail devant être consacré à leur examen.

7. Au cours de la procédure, il est primordial que ce service soit dispensé à l'ensemble de nos membres ; aussi un nouveau classement par priorité pourra-t-il s'avérer nécessaire ultérieurement.

Approche proposée pour 2011

8. À titre expérimental, la CPS a sélectionné un thème sur la base des demandes reçues de plusieurs pays membres. Ce thème figurera dans les rapports rédigés au cours du premier semestre de 2011. Ces rapports examineront les **facteurs qui ont une incidence sur les prises par unité d'effort de germon pêché à la palangre** dans la ZEE de sept États et Territoires membres de la CPS (la Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, les Îles Fidji, le Samoa, les Samoa américaines, les Îles Cook et la Polynésie française ont été choisis compte tenu de la disponibilité de données). Les principales questions posées sont les suivantes :

- a. Quel facteur a la plus grande incidence sur les prises par unité d'effort : les conditions océanographiques ou l'abondance générale du stock ?
- b. L'indice d'oscillation australe offre-t-il une description adéquate de l'incidence des facteurs océanographiques – et, par conséquent, constitue-t-il un moyen simple d'effectuer des prévisions pour la prochaine campagne de pêche ?
- c. Quel devrait être le degré de variation des prises par unité d'effort au regard des niveaux d'abondance actuels ?
- d. Dans quel sens évolueront les prises par unité d'effort si les stocks sont exploités jusqu'au seuil de production maximale équilibrée ?

9. Outre ce rapport national thématique, nous souhaitons que les Directeurs des pêches nous en fournissent deux autres sur lesquels nous travaillerons au cours du deuxième semestre de 2011 et au début de l'année 2012. Selon la nature de ces rapports, nous pensons qu'il sera possible d'en terminer un, voire les deux, d'ici à la mi-2012. Les premières propositions de la CPS concernant les thèmes potentiels, en rapport avec le type de questions qui nous sont posées, sont les suivantes :

Question	Description	Observations
Rapprochement des fiches de pêche des flottilles de palangriers.	À l'aide de la couverture, récemment améliorée, du système de suivi des navires de pêche, estimer le taux de retour des fiches de pêche pour les pays non océaniques pratiquant la pêche à grande distance et recenser les lacunes en matière de données.	S'applique surtout aux pays où opèrent des flottilles de pays non océaniques pratiquant la pêche à la palangre à grande distance – habituellement dans les zones tropicales de pêche thonière.
Évaluation des prises de requins et facteurs ayant une incidence sur les taux de capture.	Recourir aux observateurs (et, dans certains cas, aux données consignées sur les fiches de pêche) afin de recenser les comportements potentiels en matière de capture de requins et d'évaluer quelles techniques de pêche et quels facteurs particuliers à la zone et à l'environnement ont la plus grande incidence sur les taux de capture de requins.	S'applique principalement aux pays qui se sont dotés de programmes d'observation et souhaitent élaborer un Plan d'action national en faveur des requins, ou qui portent un intérêt à la gestion de l'interaction des requins et des flottilles opérant dans la zone.
Estimation du taux d'exploitation localisée en fonction des données de marquage.	Utiliser des données de pose et de récupération des marques issues du Programme de marquage des thonidés dans le Pacifique afin d'estimer les niveaux d'exploitation (c'est-à-dire l'intensité de la pêche) dans votre ZEE.	S'applique surtout aux pays particulièrement actifs dans le domaine du marquage, comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Kiribati et les États fédérés de Micronésie.

Facteurs ayant une incidence sur les taux de prises à la palangre de thon jaune et de thon obèse.	Déterminer les facteurs, à la fois océanographiques et opérationnels, qui entraînent des taux de prise élevés de BET et d'YFT.	S'applique surtout aux pays disposant de flottilles basées sur leur territoire ainsi que de données exhaustives recueillies grâce aux fiches de pêche et/ou aux observateurs.
Facteurs ayant une incidence sur l'effort de pêche à la senne dans une ZEE, au cours d'une année donnée.	Utilisation des données opérationnelles consignées sur les fiches de pêche afin de déterminer les facteurs, à la fois océanographiques, climatiques et opérationnels, qui favorisent l'effort de pêche à la senne important dans une ZEE donnée pendant une période déterminée.	S'applique surtout aux pays où l'effort de pêche à la senne est important et à ceux souhaitant mieux comprendre pourquoi l'effort de pêche à la senne est faible ou sporadique dans leur zone.

Résumé et conclusions

10. Le Programme pêche hauturière prodigue désormais ses conseils à chaque pays individuel par le biais des rapports nationaux sur la situation des ressources de thonière et des rapports nationaux thématiques. Bien que nous ne disposions pas encore des ressources nécessaires à la mise en œuvre intégrale de cette approche, nous espérons malgré tout pouvoir commencer les travaux en 2011. À cette fin, les Directeurs des pêches sont invités à :

- Prendre note de la nouvelle approche en matière de conseils prodigués à l'échelon national.
- Examiner avec soin l'approche proposée en vue de classer par ordre de priorité les questions à traiter dans les rapports nationaux thématiques de sorte à pouvoir parvenir à un accord à la Conférence des Directeurs des pêches.
- Noter qu'un rapport national thématique, élaboré à titre expérimental sur les prises de germon par unité d'effort, sera achevé au cours du premier semestre de l'année 2011.
- Examiner la première liste de questions potentielles à traiter dans les rapports nationaux spéciaux et formuler des suggestions et des observations à la CPS sur cette liste, y compris d'autres thèmes d'intérêt, de sorte que deux autres rapports nationaux thématiques puissent être sélectionnés par la Conférence des Directeurs des pêches.